



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 911

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 17 mars 2023 le règlement numéro 911 abrogeant le règlement 804 relatif à l'augmentation de la tarification lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule, motorisé ou tracté, et de tout équipement fixe ou non et abrogeant les règlements 436 et 254.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	17 février 2023
Dépôt du projet de règlement:	17 février 2023
Adoption du règlement:	17 mars 2023
Avis de promulgation :	21 mars 2023

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 21 mars 2023

Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 21^e jour de mars 2023, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour de mars 2023.

Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier